

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 29/05/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : BELBEZE Isabelle à GUERRERO Lionel, ROSSETTO Claudine à MILHORAT Claude, FARRET Corinne à BENCHARGUI Suzanne, LASSAGNE Frédéric à CAUSSE Dorian, BAHUT Cécile à FEZZANI Sofia, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à ABOULGHAZI Naziha, DEHAUMONT Elodie à COSTES-ROBLES Christelle, DANIEAU Thierry à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 20  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-82 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Suite aux dernières élections municipales, M. le Maire, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

L'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou citoyen de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil municipal doit dresser une liste de 32 personnes selon les conditions sus énoncées parmi lesquelles 16 seront désignées membres titulaires ou suppléants de ladite commission par le Directeur régional des finances publiques. En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-dessous :

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
AKKI	Abderazak	LACOSTE	Philippe
ARGENTIN	Guillaume	LAFOND	Jean-Louis
AUTECHAUD	Eric	MACARIO	Jacques
BAHUT	Cécile	MARTIN	Anne-Marie

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BERNADAC	Julien	MAURIN	Frédéric
CARRERE	Frédéric	MAYNADIE	Georges
CORACIN	Umberto	MIGUEL	Henri
COURTIOL	Pascal	MOLINARI	Marie
CUMINAL	Hervé	MOULINNEUF	Thibault
DEHAUMONT	Mathieu	PITCHECANIN	Olivier
DELALOY REIHEIMER	Caroline	RODRIGUEZ	Rafika
DELBOUIS	Cyril	ROQUES	Jessica
DELMAS	Marie- Françoise	VAN DER HOOGT	Marlène
EUDELIN	Pascal	VICTOR	Nicolas
GODONIER	Jean-Marie	VIDAL	Didier
LABRO	Mathieu	ZEMMOUR	Magali

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

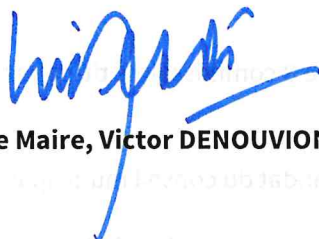
**APPROUVE** la liste de présentation des contribuables proposée, qui sera adressée au Directeur régional des finances publiques, qui désignera les membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15 JUIN 2026



Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE